

Avis Public

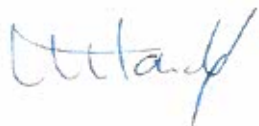
Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Landrienne;

QU'UNE demande de dérogation mineure est demandée sur la propriété située au 231, 4^e Avenue Ouest à Landrienne.

Monsieur Michel Baribeau fait une demande de dérogation mineure pour que soit acceptée un dépassement de la superficie maximale totale pour les bâtiments secondaires autorisé par le règlement de zonage 238. Vous pouvez prendre connaissance des détails au 158, avenue Principale Est (bureau municipal) du lundi au jeudi aux heures normales d'ouverture.

Tel que prévu à la résolution 2006-82 du conseil municipal de Landrienne, une période de 15 jours est ouverte pour recevoir les commentaires écrits, par courrier, au bureau municipal situé au 158, avenue Principale Est à Landrienne, à l'attention de M. Mario Tardif ou par courriel au direction@landrienne.com, à cette dernière au plus tard 15 jours après la publication de cet avis;

Donné à Landrienne, ce seizième jour de septembre de l'an deux mille vingt-deux.



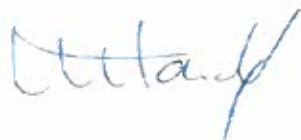
Et j'ai signé : _____

Mario Tardif
Dir. gén., sec. trés.

CERTIFICAT de PUBLICATION **(Articles 335 et 346 du Code Municipal)**

Je soussigné, résidant à Landrienne, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 16 h 30, ce seizième jour de septembre de l'an deux mille vingt-deux.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce seizième jour de septembre de l'an deux mille vingt-deux.



Signé :

Mario Tardif,
Directeur général et secrétaire trésorier